

3 juillet 2019
Français
Original : anglais*

**Treizième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Europe**

Lisbonne, 2-5 juillet 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Stewe Alm (Suède)

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

**Thème a) : Utilisation abusive des nouvelles technologies et des nouveaux
moyens de communication pour les activités liées à la drogue**

1. Le groupe de travail a tenu une séance le 3 juillet. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Les criminels utilisent activement les nouvelles technologies pour la communication, pour la promotion et le commerce de drogues illégales et pour le blanchiment du produit de ce commerce ;

b) Les nouvelles technologies permettent aux criminels d'opérer depuis divers lieux géographiques grâce à du matériel informatique et des ressources se trouvant dans différents pays, voire « en nuage » ;

c) Le Darknet et les cybermonnaies offrent aux criminels un haut degré d'anonymat ;

d) Le grand nombre de technologies librement disponibles, la généralisation des applications mobiles, le haut degré d'anonymat et le faible montant des investissements de départ sont autant d'éléments qui incitent les jeunes à se lancer dans le commerce illégal de drogues sur le Darknet.

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) La croissance des marchés virtuels de la drogue constitue un défi majeur pour l'action de détection et de répression et la bonne mise en œuvre des politiques antidrogues. Le fait que les fabricants, les fournisseurs, les distributeurs, les services d'hébergement de sites Internet et les services de paiement peuvent être basés dans différents pays complique singulièrement la surveillance des marchés de la drogue en ligne et la conduite d'enquêtes à leur sujet ;

b) Il importe d'associer les techniques d'enquête traditionnellement employées par les services de détection et de répression avec celles qui font appel aux

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



nouvelles technologies et aux nouveaux outils, en rapport notamment avec le Darknet et les cybermonnaies ;

c) Les services de détection et de répression emploient des agents ayant l'expérience des enquêtes relatives aux nouvelles technologies, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement disponibles pour assurer des formations. Afin de se doter d'une « masse critique » d'agents capables d'enquêter sur les nouvelles technologies, il faut offrir à ces services une formation spécialisée qui leur permette d'utiliser les outils fondés sur ces technologies pour la détection, la surveillance et les enquêtes visant le trafic de drogues qui passe par le Darknet, l'usage impropre de cybermonnaies et le blanchiment du produit du crime. De telles formations devraient également être proposées aux autorités judiciaires compétentes, par exemple aux parquets, en vue de leur faire mieux connaître et comprendre l'utilisation abusive qui est faite des nouvelles technologies ;

d) Le statut juridique conféré aux cybermonnaies dans différentes législations nationales peut poser problème et entraîner des difficultés en ce qui concerne le gel et la gestion des cybermonnaies saisies et leur confiscation définitive ;

e) Il importe de concevoir des mesures de lutte contre l'utilisation abusive des nouvelles technologies pour s'attaquer à tous les domaines du commerce illicite de drogues, qu'il s'agisse de la culture, de la transformation chimique, des transports, des communications, de la distribution, des circuits de vente ou du blanchiment.

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à resserrer la coopération entre les services de détection et de répression, les services de renseignement financier, les organismes de supervision financière, les autorités judiciaires et le secteur privé pour empêcher l'utilisation abusive des nouvelles technologies et lutter contre le commerce illégal de drogues sur le Darknet et au moyen de cybermonnaies. Cette coopération doit avoir lieu aux niveaux national et international ;

b) Les gouvernements devraient tirer parti des Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues ainsi que d'autres instances régionales et internationales pour échanger des bonnes pratiques, les systématiser et les mettre en commun en ce qui concerne la lutte contre le commerce illégal de drogues à l'aide des nouvelles technologies ;

c) Les gouvernements devraient assurer aux agents des services de détection et de répression, à grande échelle, une formation de base, comme la formation sur les cybermonnaies proposée par l'ONUDC, qui porte avant tout sur les compétences essentielles à posséder eu égard aux nouveaux outils de communication, au Darknet et aux cybermonnaies.